



Union Départementale des Syndicats FO de la Moselle
24, rue du Cambout - B.P. 30229 - 57005 METZ CEDEX
Tél : 03.87.75.64.65 - Fax : 03.87.74.01.62

Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Moselle

Monsieur le Préfet de Moselle
9 place de la Préfecture
57000 METZ

Metz, le 26 mars 2020

Monsieur le Préfet,

Alors que la France, en confinement, subit de plein fouet la crise du Coronavirus et les effets des politiques d'austérité menées depuis des années, les établissements sanitaires, les établissements médico-sociaux, dont les Ehpad, sont en situation de tension extrême, pour certains à la limite de la rupture.

Au nom des économies budgétaires et de la réduction des déficits publics, des milliers de lits ont en effet été fermés dans les hôpitaux, et les Ehpad sont dans une situation dramatique. Le département de la Moselle a été particulièrement touché ces dernières années, comme le Grand Est d'ailleurs.

Le président de la République a annoncé le 25 mars que le gouvernement allait engager un plan massif d'investissement dans les hôpitaux et prendre des mesures pour récompenser le travail et le dévouement des personnels soignants dans cette période.

Si le gouvernement est capable de mobiliser d'un coup de telles ressources financières, pourquoi ne l'a-t-il pas fait plus tôt, alors que depuis des mois les personnels soignants se mobilisent partout en France pour demander des moyens en personnel et en matériel ainsi qu'une reconnaissance de leur professionnalisme et de leur engagement par des rémunérations décentes et adaptées ?

La responsabilité du gouvernement dans la situation actuelle est clairement engagée.

Nous souhaitons vous faire part de nos plus vives inquiétudes concernant les conséquences de cette crise pour les personnes âgées qui sont particulièrement fragilisées et les premières victimes.

Nous savons que dans le département plusieurs Ehpad ont été touchés par l'épidémie, des pensionnaires sont atteints par le coronavirus, certains sont décédés.

Le personnel soignant et non soignant est aussi en première ligne, certains d'entre eux sont également atteints.

Les personnels – engagés, professionnels et dévoués – continuent de travailler alors que les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas réunies (manque de masques, de gel hydroalcoolique, etc.). Est-il normal qu'ils soient dans l'obligation de faire appel à leur réseau privé, aux réseaux sociaux, pour se procurer eux-mêmes le matériel nécessaire à leur

protection ? Est-il normal qu'en raison de la carence de l'État, ils mettent leur santé, voire leur vie, en danger ?

Pour les soins à domicile des personnes âgées, les mêmes conditions à risque sont dénoncées par les professionnels. Par ailleurs, le confinement sépare les familles, rendant encore plus vulnérables les personnes isolées en manque d'autonomie.

Nos anciens sont souvent les plus démunis face à l'épidémie et doivent s'en remettre le plus souvent à la générosité et au dévouement de leurs proches, de leurs voisins, du personnel médical déjà débordé. La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles, mais elles se sauraient se substituer au rôle des services publics et à la responsabilité de l'État.

L'Union départementale FO de la Moselle, l'Union départementale des retraités FO de la Moselle et le Groupement départemental FO des personnels des Services publics et de Santé appellent à un engagement de l'État immédiat pour ces problématiques du grand âge. Ils demandent des moyens en personnels, et des mesures à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons et ferons face.

L'urgence est aujourd'hui que les moyens matériels pour se protéger de la contamination, notamment les masques, soient alloués sans plus tergiverser à tout le personnel des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Nous profitons de ce courrier pour vous indiquer à nouveau que Force Ouvrière demande l'arrêt de toutes les activités non essentielles face à l'insuffisance de protection mise en œuvre dans les entreprises et administrations et pour répondre à la nécessité de confinement qu'exige la situation. Force Ouvrière tient aussi à vous exprimer son désaccord le plus ferme sur les mesures d'urgence prises par le gouvernement qui conduisent à déroger au Code du travail ; ces mesures ne peuvent que fragiliser encore plus les salariés, leurs conditions de travail et leur santé.

Monsieur le Préfet,

Vous êtes le représentant de l'État dans le département, nous vous appelons à transmettre nos inquiétudes et nos demandes au gouvernement. Il y a une urgence absolue à passer des paroles aux actes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre parfaite considération.



Arlette PERRY

Secrétaire générale de l'Union
départementale des retraités FO de Moselle



Alexandre TOTT

Secrétaire général de l'Union
départementale FO de Moselle



Monique FRANÇOIS

Secrétaire générale du Groupement
départemental FO des personnels des
services publics et de santé de Moselle